

Budget primitif 2019

Séance plénière du 12 février 2019



Au sommaire :
▶ **L'équilibre budgétaire 2019**
▶ **ZOOM sur les dossiers**

Contact presse : Claire Maurice, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet haute-vienne.fr - rubrique "Espace presse".

> L'équilibre budgétaire 2019

⇒ Les chiffres-clés du budget :

435,1 M€ : projet de budget primitif pour 2019

72,5 M€ : un effort d'équipement en hausse de +3,2% pour soutenir l'emploi et l'activité économique sur le département.

231,9 M€ : dépenses en faveur de l'action sociale et médico-sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion professionnelle et RSA), hausse de +1,4% par rapport à 2018.

Elles représentent 83 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité (hors personnel)

41M€ pour le seul secteur enfance-famille, en hausse de + 5,7 % en raison de l'augmentation du nombre de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et des mineurs non accompagnés.

118,5 M€ : montant alloué par le Département au financement des allocations individuelles de solidarité (PCH, RSA et APA).

34,3 M€ : autofinancement brut

0 % : pas d'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, comme s'y est engagé le département depuis 2017.

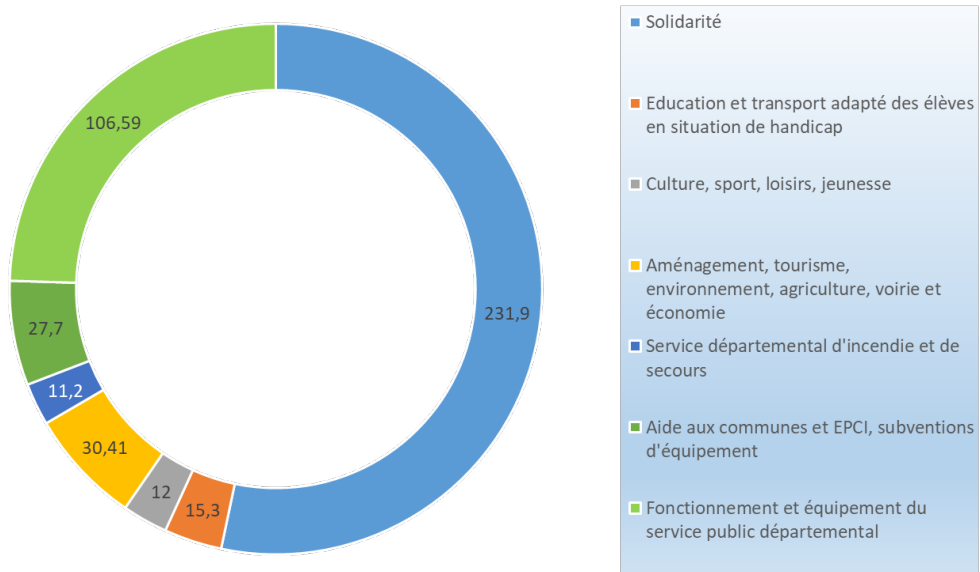
Nouvelles dispositions de la loi de finances 2019 :

Suite au rapport de force instauré avec l'Etat pour obtenir des **mesures compensatoires aux budgets toujours plus contraints auxquels ils sont confrontés en raison de l'effet de ciseau qu'il leur impose** (baisses des dotations d'Etat corrélées à une augmentation des dépenses de solidarité et à un plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%), **les Département ont obtenu un plan de soutien à destination des plus fragilisés.**

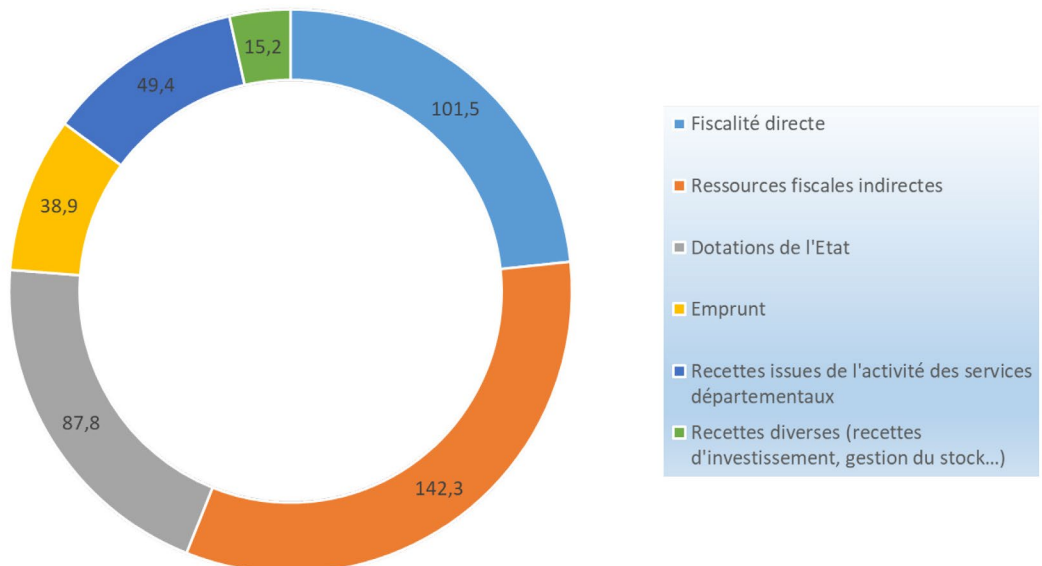
Articulé autour de 2 volets, il concernera au niveau national une **enveloppe globale de 365 M€** répartie ainsi :

1. **Fonds de soutien interdépartemental** (250 M€) qui permettra une péréquation horizontale en faveur des Départements confrontés à des difficultés sociodémographiques. Au regard des modalités de répartition du fonds actés par l'ADF, le département serait à la fois contributeur (0,782 M€) et attributaire (pour un montant de 2,387 M€).
2. **Fonds de stabilisation financé par l'Etat** (115 M€) qui s'adresse directement aux Départements connaissant une situation dégradée en raison de charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le Département répondant aux trois critères d'éligibilité (montant de charges d'AIS/ hab. supérieur à la moyenne nationale, potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne nationale et taux d'épargne brute inférieur à 12%), devrait prétendre à un montant d'1,143 M€ pour 2019.

Répartition des dépenses par domaines d'intervention



Les recettes en millions d'euros (total= 435,15M€)



ZOOM

> Création de Haute-Vienne développement

Afin de simplifier les démarches des usagers et assurer une visibilité à plusieurs organismes qu'il accompagne financièrement, le Département a souhaité créer un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) à compter du 1er juin 2019.

Dénommée "Haute-Vienne Développement", cette véritable agence des territoires, permettra de regrouper différentes structures départementales qui apportent conseil et assistance aux élus et particuliers. Il s'agira dans le domaine de l'ingénierie des territoires de l'ATEC, du CAUE, du SYDED, du Comité départemental du Tourisme et d'une antenne de promotion et de gestion des sites départementaux. Un volet habitat y sera également adossé avec l'ADIL, l' AIS (agence immobilière sociale) et Soliha.

Implantés dans un bâtiment unique et fonctionnel situé boulevard de Vanteaux au sein d'une maison de l'ingénierie et de l'habitat construite à cet effet par le Département d'ici 2021, ils pourront ainsi mutualiser des fonctions et s'inscrire dans une démarche départementale.

> Une passerelle reliera les deux rives du lac de Saint-Pardoux pour l'été 2020

Poursuivant son plan d'aménagement de la station touristique du lac de Saint-Pardoux dont il est propriétaire, **le Département a choisi de construire pour l'été 2020 une passerelle entre les sites de Santrop et Chabannes.**

D'un montant de 1,7M€ HT, le projet retenu s'intégrera au paysage et offrira des bancs et belvédères, faisant ainsi de la passerelle plus qu'un lieu de passage, un véritable lieu de vie du lac.



Large de 3 mètres et longue de 130 mètres, cette passerelle ouverte vers le lac permettra le passage des piétons et cyclistes « pied à terre ». Les travaux sur les fondations des appuis commenceront à l'automne avec un abaissement du niveau du lac, avant ceux sur les structures hors de l'eau au printemps 2020.

Cette passerelle reliera les deux pôles d'activités du lac que sont Santrop et Chabannes, et permettra aux

haut-viennois et touristes de profiter plus aisément de toutes les activités proposées : piscine et accrobranches à Santrop ; activités nautiques et tir à l'arc à Chabannes.

> Construction d'un stade d'athlétisme couvert sur le site de CHEOPS 87

Validé par l'Assemblée en 2018, le projet de stade d'athlétisme couvert sur le site de Cheops a bien avancé. Le **besoin d'un tel équipement était apparu lors des assises du sport organisées avec les associations du territoire**, ce qui a conduit le département à étudier l'opportunité de construire un stade indoor. Il aura pour vocation principale de dynamiser et de développer la pratique de l'athlétisme sur la Haute-Vienne avec l'organisation de compétitions de haut-niveau et l'accueil de stages et d'entraînements sportifs.



D'envergure régionale, cet équipement renforcera l'attractivité du site de Cheops et de toutes ses infrastructures (hébergement, restauration...) et pourra aussi accueillir des compétitions ou manifestations pour d'autres disciplines (badminton, gymnastique...).

À partir des besoins exprimés par différentes instances fédérales et sportives locales, le cabinet retenu pour les études d'opportunité a élaboré un **pré-programme qui va désormais servir de base à la consultation pour choisir le maître d'œuvre avant la fin de l'année 2019.**

Outre l'accueil, les zones d'échauffement et les zones techniques, **les espaces sportifs offriront: un anneau de 200 m à 6 couloirs, une ligne droite de 60 m à 8 couloirs, une aire de saut en longueur et de triple saut avec 2 espaces de pratique, une aire de saut en hauteur, deux aires de saut à la perche et une aire de lancer de poids.** L'espace spectateur pourra accueillir jusqu'à 1000 personnes avec une tribune fixe de 500 places.

Conformément à son programme environnemental, **le Département a l'ambition de réaliser un bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone.** Production de chaleur biomasse, géothermie, panneaux photovoltaïques, usage privilégié d'isolants bio-sourcés et de revêtements à faible impact carbone...autant de solutions techniques privilégiées afin de faire un équipement exemplaire à tous les niveaux. **17,5M€ TTC sont aujourd'hui inscrits pour la réalisation de cette opération.**

> Participation au SMALB

Jusqu'ici contributeur à hauteur de 25,2% au budget du SMALB aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine (49,6%) et la Communauté urbaine de Limoges Métropole (25,2%), **la participation financière du Département a récemment été jugée irrégulière par la Chambre Régionale des Comptes.** Cette dernière a en effet estimé que le Département ne devait plus contribuer au financement des lignes aériennes, y compris touristiques, car cela constituait une aide aux entreprises contraire à la loi NOTRe, tout en admettant que la participation du Département finançait l'infrastructure aéroportuaire (dépenses de fonctionnement courant et investissements).

Dans ces conditions, et **en l'attente d'une clarification de la légalité de sa participation au syndicat de la part de la Préfecture, le Département a souhaité délibérer pour réserver un crédit de 1,58M€ au titre de sa participation au fonctionnement du SMALB** (400 000 € au BP 2019 et 1,18M€ au titre des dépenses imprévues). Il souhaite en effet assurer la pérennité et soutenir cette **infrastructure essentielle à la desserte de notre territoire s'il y est toujours autorisé.**

> Actualisation de la scénographie du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane

Le Centre de la mémoire n'a pas connu de modification du contenu présenté aux visiteurs depuis son inauguration en 1999. Le Département a donc lancé en 2018 un projet d'actualisation **afin adapter le contenu scientifique et la scénographie aux attentes nouvelles du public.**



Dans cette perspective, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été désignée fin 2018 pour un montant de 118 860 €TTC (Cabinet P. Dangles) afin d'identifier les objectifs et le contenu de l'opération et élaborer un dossier de consultation pour désigner un maître d'œuvre.

Le cabinet devra s'appuyer pour ce faire sur deux instances de suivi:

- **un comité scientifique** composé d'universitaires et historiens présidé par Henri Rouso, Directeur de recherches au CNRS qui valide les propositions tant sur les plans historiques que scientifiques.
- **Un comité de pilotage institutionnel** composé de l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, la commune d'Oradour-sur-Glane et l'Association nationale des familles des martyrs qui est consulté sur le programme muséographique et l'accueil du CMO.

Le calendrier prévisionnel prévoit la **sélection du maître d'œuvre pour la fin du premier semestre 2020**. Suivront environ 10 mois de conception et 6 à 8 mois de travaux, pour une **réouverture au premier trimestre 2022**.